CONSEIL D'ÉTAT

N° CE: 60.510

Projet d'arrêté du Gouvernement en conseil

ayant pour objet le classement comme monument national du « château Wirtgen » et de son « Annexe » sis 8, place Auguste Wirtgen et 16, rue St. Nicolas, inscrits au cadastre de la commune de Diekirch, section A de Diekirch, sous les numéros 341/4892 et 317/4891, appartenant à la Ville de Diekirch

Avis du Conseil d'État (23 mars 2021)

Par dépêche du 21 janvier 2021, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet d'arrêté du Gouvernement en conseil sous rubrique. Au texte du projet d'arrêté étaient joints un rapport de la séance du 16 septembre 2020 de la Commission des sites et monuments nationaux, un extrait du registre aux délibérations du Conseil communal de la Ville de Diekirch du 7 décembre 2020, une description des parcelles, un plan cadastral, une prise de vue aérienne, ainsi qu'une documentation photographique des immeubles à classer.

Le Conseil d'État constate que le dossier sous examen comporte des avis discordants. Il tient à souligner qu'il n'est pas outillé pour apprécier le bien-fondé des critères subjectifs y soulevés.

Examen des articles

Articles 1er à 3

Sans observation.

Observations d'ordre légistique

Observation générale

Il convient d'écrire « Commune » avec une lettre « c » majuscule.

<u>Préambule</u>

Au quatrième visa, il convient d'écrire :

« Vu l'avis du Conseil communal de la <u>Ville</u> de Diekirch du 7 décembre 2020 ; ».

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 21 votants, le 23 mars 2021.

Le Secrétaire général,

La Présidente,

s. Marc Besch

s. Agny Durdu